EXAMEN FINAL

Année Universitaire 2014/2015 Département : GESTION

2^{eme} Année GENERALISTE/SPECIALISTE Mardi 29 Septembre 2015 (Matin)

Durée · 03 Heures

G2G/S

FISCALITE

EXERCICE 1

Monsieur RANDJA est directeur comptable dans une société. Son salaire de base est de Ariary 2 500 000 par mois et il a deux (02) enfants à charge.

- 1. Calculez l'IRSA net et le salaire net de monsieur RANDZA.
- 2. Indiquez la période de versement de l'IRSA s'il a perçu son salaire octobre 2015 le 31 octobre 2015 (société soumise au régime du réel).

EXERCICE 2

L'entreprise MAHERY, qui fabrique des téléphones, a enregistré les opérations suivantes dans sa comptabilité:

- 12 mars : livraison de vingt-deux téléphones commandés un mois plus tôt. Le client a versé un acompte à la date de commande, le 12 février. Le solde est réglé le 30 mars.
- 07 avril : vente de quinze téléphones.
- 26 août : réparation de téléphones. La facture a été adressée au client le 1^{er} septembre et le paiement est intervenu le 4 du même mois, par virement.
- 04 novembre : commande de vingt-cinq téléphones originaux, livrés le 15 du mois suivant.

QUESTION : déterminer pour chacune de ces opérations le fait générateur et l'exigibilité de la TVA.